

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL201

présenté par

M. Gosselin, M. Sermier, M. Perrut, Mme Blin, M. Bouley, M. Door, M. Ravier, M. Reynès,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Aubert et
M. Schellenberger

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

« Un rapport, suivi d'un débat, est remis au Parlement sur l'évolution de la situation sanitaire par le Gouvernement le 1^{er} octobre puis de mois en mois. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit, par cet amendement, que le Parlement soit pleinement et régulièrement associé aux mesures gouvernementales de lutte contre l'épidémie de Covid-19.